

2016-04-043-DAP

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2016

OBJET: DEMARCHE ZERO PHYTO – AMELIORATION DES PRATIQUES DE DESHERBAGE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

L'an deux mille seize, le dix-huit avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GARANS procuration à M. GONZALES
Mme FAURE procuration à M. ROBLES
M. CLAVERIE procuration à Mme DELAVENNE (jusqu'au point n°2016-04-042-DAP)

ABSENT

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29
30 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de pouvoirs: 3
2 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de votants : 32



2016-04-043-DAP - DEMARCHE ZERO PHYTO - AMELIORATION DES PRATIQUES DE DESHERBAGE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en œuvre d'un programme départemental par l'Association des Maires et le Département des Landes visant l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités landaises. Cette démarche intervient en complément d'actions menées avec les acteurs du monde agricole et a pour objectif de préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Ce programme se décompose en différentes actions dont la formation des agents communaux, la conception et la diffusion d'outils techniques, ainsi que la mise en place d'un dispositif financier pour l'acquisition de matériels spécifiques (complémentaire aux interventions financières de l'agence de l'eau).

Par ailleurs, l'agence de l'eau Adour-Garonne a récemment adopté un dispositif d'accompagnement s'adressant spécifiquement aux collectivités souhaitant mettre en place des mesures visant l'arrêt de l'utilisation des pesticides.

Ainsi, Monsieur le Maire propose que la Commune s'engage dans la démarche d'amélioration de ses pratiques en mettant en place les actions suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan communal de désherbage,
- la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires dès l'année 2016,
- la formation des agents communaux chargés de l'entretien des espaces publics aux méthodes alternatives,
- la mise en place d'une campagne de communication pour la promotion des bonnes pratiques : bulletins municipaux, supports de réunions publiques (coût prévisionnel de 860 € TTC)
- l'acquisition d'un appareil de désherbage mécanique (désherbeur autoporté, coût prévisionnel de 14 000 € TTC) et de deux débroussailleuses (coût prévisionnel de 1 300 € TTC).

Les plans de financements prévisionnels sont les suivants :

➤ **Campagne de communication**

Financeurs sollicités	Taux en %	Répartition HT	Répartition TTC (TVA 5,5 %)
Agence de l'Eau Adour Garonne	70	571,00 €	602,00 €
Commune de Tarnos	30	245,00 €	258,00 €
Montant de l'opération		816,00 €	860,00 €



> **Appareil de désherbage mécanique (désherbeur autoporté)**

*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALPI)

Financeurs sollicités	Taux en %	Répartition HT	Répartition TTC (TVA 20 %)
Conseil départemental des Landes	10	1 167,00 €	1 400,00 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	70	8 167,00 €	9 800,00 €
Commune de Tarnos	20	2 333,00 €	2 800,00 €
Montant de l'opération		11 667,00 €	14 000,00 €

> **Débroussailleuses**

Financeurs sollicités	Taux en %	Répartition HT	Répartition TTC (TVA 20 %)
Conseil départemental des Landes	10	108,00 €	130,00 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	70	758,00 €	910,00 €
Commune de Tarnos	20	217,00 €	260,00 €
Montant de l'opération		1 083,00 €	1 300,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à signer la charte de désherbage des espaces communaux avec le Département, l'Association des Maires et l'agence de l'eau Adour-Garonne,

DECIDE de solliciter auprès du Département et de l'agence de l'eau Adour-Garonne les subventions pour l'acquisition du matériel et la communication nécessaires à l'amélioration des pratiques de désherbage conformément aux conditions d'attribution prévues respectivement dans le règlement départemental d'aide pour l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités et le 10ème programme de l'agence de l'eau.

APPROUVE les plans de financements prévisionnels d'acquisition de nouveaux équipements et de dépenses de communications.

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 avril 2016

Le Maire

